

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 18

votants : 29

OBJET :

**PERSONNEL
MUNICIPAL –
CRÉATION D'UN
POSTE DE MANAGER
DE COMMERCE**

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 29 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET, Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à Mme Véronique LOUWAGIE, Mme Nicole GONDOUIN qui a donné pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir à M. Mickaël MESNIL, M. Stéphane CLOUET qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Fleur GOSSELIN et M. Thierry PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE.

Monsieur Gérard LATINIER a été nommé Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire



transmis à la Sous-
Préfecture :

le : **- 6 AVR. 2021**

Publié

le : **- 6 AVR. 2021**

Le Maire,



**Philippe
VAN-HOORNE**

Afin de répondre au Plan relance commerces de proximité initié par la Banque des Territoires dans le cadre du programme Petites villes de demain, la Ville de L'Aigle souhaite créer le poste de manager de commerce.

Financé sur une base forfaitaire de 20 000 € par an pendant 2 ans, le manager de commerce aura pour missions principales :

- concevoir les opérations et les projets d'action commerciale en lien avec les acteurs du territoire et animer les politiques collectives d'animation et de promotion ;
- établir un diagnostic, en s'appuyant sur ceux déjà réalisés, pour établir un plan d'actions dont les objectifs sont le développement de l'offre commerciale, le développement d'enseignes et la modernisation du commerce.

Son action s'exercera en étroite collaboration avec l'association des commerçants de L'Aigle, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Ville de L'AIGLE et la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle dans le cadre de la création et de l'entretien de synergies entre les différents acteurs.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***SE PRONONCE FAVORABLEMENT quant à la création de ce poste à durée déterminée de manager de commerce, de catégorie A ou B selon le niveau de diplôme et à temps complet ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE